

Le mot des coéditrices

Lucile Charles et Marlène Rateau

Dans le cadre de la célébration du quarantième anniversaire du Ralliement des infirmières et infirmières auxiliaires haïtiennes de Montréal (RIIAHM), l'éditeur en chef de la revue *Haïti Perspectives*, le professeur Samuel Pierre, a eu la générosité d'offrir à cette association l'occasion de s'exprimer sur cet espace privilégié. Nous tenons à le remercier lui et toute l'équipe de direction de cette publication.

On dit souvent qu'à 40 ans arrive l'âge de la maturité: les expériences diverses qu'on a faites, les échecs dont on a su se relever, les actions extraordinaires qui ont jonché notre parcours font qu'on acquiert une certaine assurance qui permet de mieux s'accomplir. Si cela est vrai pour la plupart des personnes de notre environnement, ce l'est également pour le Ralliement des infirmières et infirmières auxiliaires haïtiennes de Montréal. Après toutes ces années d'existence, ce groupe de professionnelles a fait ses preuves; il y a eu des hauts et des bas, mais dans l'ensemble, sa présence active dans le paysage montréalais a été significative à bien des égards. Le Ralliement est parvenu à un stade où l'occasion qui lui est offerte par *Haïti Perspectives* ne pouvait mieux arriver, car cela lui permet de faire rétrospectivement un bilan, de considérer la situation actuelle de ses membres, mais surtout de se projeter dans l'avenir tout en continuant de bâtir des ponts avec le pays d'origine. C'est certainement le meilleur cadeau qu'il s'offre de la sorte.

Qu'on s'attarde un moment sur le libellé de l'appel à contribution de ce numéro, lequel a généré tous les textes qui nous ont été soumis: «Bien-être et santé: Infirmières haïtiennes du Québec et d'Haïti». N'est-ce pas très rafraîchissant et prometteur de constater que, d'un côté et de l'autre de l'océan qui les sépare, ces professionnelles du Québec et d'Haïti s'entendent pour analyser des problèmes de santé en se donnant l'objectif ambitieux de proposer des cadres pour leur résolution? Notre Haïti, surtout, a tellement besoin d'un système de santé répondant mieux aux besoins de sa population que l'exercice en vaut vraiment la peine.

Dans la rubrique Analyse, l'actuelle présidente du RIIAHM, **Maud Pierre-Pierre**, brosse le parcours de l'organisme, une histoire riche en rebondissements qui souligne les différentes étapes des 40 ans de l'association qu'elle préside aujourd'hui, dans une fresque présentant l'ensemble des actions accomplies tout au long de l'expérience migratoire de ses membres et des diverses vagues d'immigration haïtienne à Montréal. Il s'agit des principaux moments forts qui ont démontré le dévouement des infirmières envers leur communauté aux prises avec des problèmes d'insertion

dans la société québécoise, sans oublier leur attachement au pays natal. Celui-ci s'est traduit au fil des années par le souci de ne jamais laisser passer les périodes de crise comportant des effets directs sur la santé mentale et physique des populations les plus démunies d'Haïti, vivant le plus souvent dans des villages difficilement accessibles, sans y apporter une contribution.

La présidente de l'Association nationale des infirmières et infirmiers licenciés d'Haïti (ANIILH), **Lucile Charles**, un des membres fondateurs du RIIAHM, nous transporte aux jours lointains où les soins de santé à travers le monde en étaient à leurs balbutiements et nous fait partager leur évolution de l'Antiquité à nos jours. Depuis ces temps lointains jusqu'à Florence Nightingale, qui a déterminé les structures de base de l'exercice des soins infirmiers, ceux-ci étaient considérés comme un acte de compassion à l'égard des malades. C'est grâce à elle qu'ils ont pris un essor, principalement parce qu'elle a su les insérer dans un cadre scientifique. Sous son leadership, on a vu apparaître les premières institutions de formation en soins infirmiers. De nos jours, les progrès technologiques et la recherche contribuent à l'amélioration des systèmes étatiques de santé dans de nombreux pays. Malheureusement, Haïti, malgré le fait qu'on ait intégré assez tôt les principes sanitaires devant promouvoir, entre autres, les soins infirmiers, accuse un certain recul en ce début de siècle dans sa façon d'assurer la livraison des soins à sa population. Parmi les nombreuses causes à la base de cette déplorable situation, il faut retenir la place congrue réservée aux sciences infirmières par l'ensemble des décideurs. De la formation des différentes cohortes d'étudiantes affichant un curriculum inadéquat en passant par la non-réglementation des établissements d'enseignement, les failles du système sont évidentes; mentionnons de plus l'état déplorable de la majorité des unités de soins tant dans les villes que dans les campagnes. La lutte que mène l'ANIILH pour professionnaliser le statut de ses membres se bute à des freins occasionnant des retards qui s'apparentent à une incapacité des gouvernements successifs de saisir tout le bien qu'on pourrait apporter à la qualité des soins si la profession infirmière était réglementée. C'est le combat que l'ANIILH a entrepris depuis longtemps et pour lequel elle cherche des appuis pour renforcer sa plaidoirie.

Un appui de taille à ce combat pour l'avènement d'un ordre infirmier haïtien mené par l'ANIILH se trouve parmi les textes de ce cahier spécial. Il émane de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIQ). Cette importante institution clame, par la voix

de sa présidente, **Lucie Tremblay**, que les ordres professionnels constituent « *un gage de services de qualité pour les populations* ». Elle s'explique en mettant l'accent sur les conséquences graves qui découlent de l'absence d'un tel mécanisme de protection du public; pour l'OIIQ, se priver d'un tel outil expose les populations à recevoir des services par des personnes incompetentes. Elle poursuit en démontrant comment on parvient à instaurer un ordre professionnel: le bras législatif d'un État est indispensable dans le déclenchement de l'instauration d'un instrument aussi précieux.

Selon **Wilmina Détournel**, une infirmière praticienne du Québec engagée dans la cause de l'avancement de la situation des soins infirmiers en Haïti, il en faut beaucoup plus que ce qui se fait dans ce pays pour atteindre les normes minimales reconnues pour les soins de santé. Il ne suffit pas, selon elle, d'assurer uniquement la formation initiale des infirmières, quoiqu'elle soit primordiale; on doit viser également une pratique avancée pour que cette catégorie de professionnelles puisse répondre aux nombreux défis des différents milieux de soins. Compte tenu, soutient-elle, de la situation actuelle du système de santé haïtien, il faut pouvoir relever le niveau de la pratique des intervenants de terrain en leur confiant un rôle plus important, tout en s'assurant que leur formation soit à niveau. Pour elle, la présence en nombre suffisant d'infirmières hautement qualifiées et de personnel paramédical compétent sera bénéfique à une dispensation des soins à la hauteur des besoins criants du pays en cette matière.

Poursuivant dans la même veine, les gestionnaires en soins infirmiers **Arnelle Julien** et **Vardine Jean-Baptiste** soulignent qu'après la formation initiale des infirmières, il est nécessaire pour celles-ci d'avoir accès à de la formation spécialisée, pour autant qu'elles en aient le talent. Pour elles, les infirmières représentent l'épine dorsale du système de santé et la valorisation de leur rôle est un déterminant non négligeable. À tous les niveaux de la profession infirmière, on devrait retrouver, intégrée au système de santé, la présence d'infirmières spécialisées en recherche, en gestion, en périnatalité... Elles poussent leur démonstration en affirmant que les infirmières ne se contentent plus du rôle d'exécutantes dans lequel on voudrait les maintenir et que, lorsqu'elles ont accès à une formation adéquate, elles excellent en dispensant des soins de très grande qualité à toutes les populations qu'elles desservent. Très intéressant comme approche, elles qui, grâce à la formation qu'elles ont reçue, sont des témoins avisés du travail qu'elles et leurs pairs sont appelés à accomplir sur le terrain en Haïti et pas toujours dans des conditions idéales.

Ailleurs dans le monde, mais encore plus dans les pays où les ressources en santé sont plus limitées, la maladie mentale n'est pas toujours une priorité pour les décideurs en organisation des soins. Non seulement la santé mentale n'est-elle pas considérée comme un axe fondamental des soins à dispenser, mais les personnes perturbées mentalement sont aussi victimes de stigmatisation au regard de leur condition. **Yvrose Amazan** et **Marie-Luce Ambroise** présentent une approche innovante développée à Montréal et adaptable, selon elles, en Haïti, pour combattre la stigmatisation de la maladie mentale. L'art théâtral, selon ceux qui l'ont conçu et appliqué, consiste à amener à s'engager dans le processus

de guérison les personnes affectées de même que leurs proches et les intervenants du milieu. À partir de l'expérience québécoise que les auteures jugent très valable pour y avoir elles-mêmes participé et en avoir réalisé les bienfaits, elles pensent que dans l'état actuel des soins en Haïti, le système de santé de ce pays pourrait s'en inspirer et tirer des bénéfices pour la santé mentale de sa population également.

On ne saurait oublier la crise du sida qui a frappé de plein fouet, au début des années 1980, la communauté haïtienne de Montréal à la suite des déclarations fracassantes et injustes de la Croix-Rouge canadienne. Les membres de cette communauté y ont répondu de façon exemplaire et le RIIAHM y a laissé sa marque. La professeure titulaire de la Chaire de recherche sur le VIH/sida et la santé sexuelle de l'Université Concordia, **Viviane Namaste**, a consenti à présenter, dans le cadre de ce numéro spécial, une section de son projet de recherche portant spécifiquement sur le rôle joué par les infirmières haïtiennes sous la bannière de leur association dès les premiers jours de cette crise. Cette étude, apprend-on, a permis à l'auteure de dégager « *les contributions significatives des infirmières haïtiennes à Montréal afin de permettre de mieux comprendre comment les infirmières haïtiennes peuvent être des catalyseurs pour apporter des changements au système de santé en Haïti* ». Ce constat l'amène à conclure que les infirmières représentent beaucoup d'espoir lorsqu'il s'agit d'imaginer des changements dans un système de santé, et à fortiori leur rôle pourrait être déterminant pour Haïti.

CONCLUSION

À la lecture des articles destinés à ce numéro spécial d'*Haïti Perspectives*, nous sommes portées à penser que tout espoir n'est pas perdu, malgré les dérives politiques, économiques et sociales d'Haïti. La mise en commun de toutes les forces vives de ce pays aura tôt ou tard raison de l'adversité qui entrave son atterrissage dans la modernité. Il est indéniable que le système de santé haïtien est très malade, mais il suffira probablement que vienne le jour où tous ses enfants, de l'intérieur comme de l'extérieur, parviendront à réaliser ce grand « kombit » qui hélas, se fait attendre depuis trop longtemps. Et pourquoi donc l'amorce de ce chantier gigantesque devrait-elle se passer de ces professionnelles de la santé que sont les infirmières, lesquelles ont démontré de maintes façons leur dévouement, leur sens du devoir et leur propension à l'engagement social à divers égards? Le réalignement du système de santé haïtien sur des bases plus stables serait, sans aucun doute, générateur de bienfaits pour l'ensemble des populations de ce pays. On le dit sur tous les tons et à toutes les occasions: quand la santé va, le reste suit généralement.

Il convient en terminant de souligner le travail bénévole de toutes les auteures des articles de ce numéro consacré aux 40 ans du RIIAHM. Nous célébrons leur grande générosité et les remercions de leur participation à ce projet de publication. Nos remerciements s'adressent également au comité de révision scientifique, dont le travail de révision des textes aura contribué à enrichir significativement l'ensemble de l'œuvre. ■

Marlène Rateau, B.A., est infirmière de formation. Elle a fait carrière principalement en enseignement des soins infirmiers. Elle a fait des études donnant droit à un baccalauréat spécialisé en relations humaines à l'Université du Québec à Montréal, et un DESS en santé communautaire à l'Université de Sherbrooke. Très engagée dans le mouvement des femmes, également dans le milieu communautaire du Québec et celui de la solidarité internationale, elle est significativement présente au sein de plusieurs organisations. C'est ainsi qu'au début des années 2000 elle a piloté une mission sur la situation de la santé en Haïti, dans le cadre des activités de la Concertation pour Haïti (CPH), une coalition d'organisations de la société civile du Québec qui appuie des groupes de base sur le terrain en Haïti. marlenerateau@bell.net

Lucile Charles, B.Sc., est l'actuelle présidente de l'Association des infirmières et infirmiers licenciés d'Haïti (ANIILH). Elle détient un baccalauréat en sciences infirmières de l'Université d'Antioquia à Medellin, Colombie. Elle a suivi une formation en administration hospitalière, donnée par l'Université de Montréal, alors qu'elle travaillait en milieu hospitalier. Elle est également diplômée en droit de l'Université d'État d'Haïti. Elle est membre du Barreau de Port-au-Prince. Durant sa carrière, on la retrouve en recherche et en administration des soins infirmiers au Québec. Elle est cofondatrice du Ralliement des infirmières et infirmières auxiliaires haïtiennes de Montréal (RIIAHM) et de l'Association des maladies rénales d'Haïti. En Haïti, elle est nommée commissaire à la Commission nationale de réforme du système de santé et des services hospitaliers. Elle a aussi publié, en 1996, *La Prévention de l'insuffisance rénale* et, en 2007, *Les Simples gestes qui sauvent* (réédition en 2011). lucitacarlos@outlook.com



Rhum
Barbancourt[®]